

Politique de Sécurité des Vols

ATR

Ce document de référence a pour objet de présenter à tous les salariés d'ATR la Politique de Sécurité des Vols, telle que mise en oeuvre au travers du Safety Management System, du processus d'enquête sur les accidents et les incidents graves, du Regional Safety Plan.

Ce document contient l'engagement de la direction d'ATR sur les principes de la culture juste.



Christopher McGregor
Responsable de sécurité des vols

NATHALIE TARNAUD-LAUDE
Chief Executive Officer

CHRISTOPHER MCGREGOR
Flight Safety Officer

CHRISTOPHER MCGREGOR

MARIA TERESA PEDRA-BRUNO
HO Human Resources

MARIA-TERESA PEDRA-BRUNO

DANIEL CUCHET
SVP Engineering

DANIEL CUCHET

BERNARD MARQUEZ
HO Quality

BERNARD MARQUEZ

STEFANO MARAZZANI
SVP Customer Support & Services

STEFANO MARAZZANI

GUILLAUME DAUDIN
SVP Programs

GUILLAUME DAUDIN

RAHUL DOMERGUE
Corporate Secretary & General Counsel

MARION SMEYERS
SVP Operations & Production

ANDREA COCCETTI
SVP Finance & CFO

Andrea Cocetti

LAMBERTO MARTINELLO
HO Communication & Corporate Branding

LAMBERTO MARTINELLO

ALEXIS VIDAL
SVP Commercial

VINCENT LEROY
ERM & Audit Officer

VINCENT LEROY

PIERRE FARJOUNEL
HO CISO & Future Developments

PIERRE FARJOUNEL

1

Introduction

La présente politique a pour objet de présenter à tous les salariés de la Société ATR nos objectifs prioritaires ainsi que notre ambition d'atteindre le niveau le plus élevé de Sécurité des vols dans l'exploitation de la flotte ATR. À cette fin, le document énonce clairement nos principes fondamentaux et souligne la nécessité de les appliquer dans nos activités professionnelles au quotidien.

2

Définitions

2.1. SÉCURITÉ DES VOLS

Nous définissons la Sécurité des vols comme « l'absence relative de danger, de risque ou de menace de dommage, de blessure ou de perte pour le personnel et/ou les biens ». (Dictionnaire métier)

L'expression « Sécurité des vols » telle qu'elle est utilisée dans le présent document renvoie à la Sécurité des Produits d'ATR, à savoir l'aéronef ATR, tous les documents liés (tels que la documentation opérationnelle et de maintenance) et les services associés (tels que les formations, les pièces de rechange, les chantiers, l'assistance technique).

2.2. CULTURE DE LA SÉCURITÉ DES VOLS

La Culture de la sécurité des vols fait partie intégrante de notre organisation. Nous définissons la Culture de la sécurité des vols comme la responsabilité qui nous incombe de livrer non seulement un produit sûr, mais également de nous efforcer en permanence d'optimiser la sécurité du système de transport aérien et la Sécurité des vols dans les régions du monde que nous desservons. Le bien-être au travail, l'application de mesures de sécurité personnelles et l'attention portée à ses collaborateurs contribuent à cette culture de la sécurité des vols.

Pour soutenir sa culture de sécurité des vols, ATR s'engage de promouvoir les principes de la culture juste comme mentionné dans l'ANNEX I.

3

Contenu de la politique

3.1. PRINCIPES FONDAMENTAUX

Notre ambition :

3.1.1. ENGAGEMENT POUR LA SÉCURITÉ

Chaque salarié doit se sentir engagé et garder en permanence à l'esprit que son engagement personnel pour notre produit et nos clients peut en définitive avoir une incidence sur la vie des passagers, sur le personnel de la compagnie aérienne et sur ses collaborateurs.

3.1.2. VIGILANCE, MONTRER L'EXEMPLE

Chaque salarié doit être conscient en permanence de l'incidence potentielle sur la Sécurité des vols lors de ses activités quotidiennes, adopter un état d'esprit proactif et encourager ses collaborateurs à faire de même.

3.1.3. DÉCLARATION ET COMMUNICATION

Chaque salarié doit faire tout son possible pour que les sujets potentiellement liés à la sécurité des vols soient déclarés et à ce que les enseignements tirés soient communiqués aux parties intéressées, dans le cadre de ses fonctions et par les modes de déclaration appropriés (Cf. ATR's Speak Up Policy D-55-10).

3.1.4. CONFIANCE ET CRÉDIBILITÉ

ATR a à cœur de travailler dans un esprit d'ouverture, de transparence et de coopération avec toutes les parties intéressées afin d'éviter que l'événement ne se reproduise, tout en maintenant la continuité des activités.

3.2. OBJECTIF DE SÉCURITÉ DES VOLS D'ATR

Les parties intéressées exigent à juste titre le niveau le plus élevé de Sécurité des vols. Ce niveau n'est pas seulement exprimé en termes quantitatifs mais correspond aux attentes de la société en ce qui concerne l'amélioration continue de la Sécurité des vols et la prise de toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents, les décès ou les dommages corporels. Ainsi, notre objectif est :

« Améliorer en permanence la sécurité intrinsèque de l'aéronef ATR et de l'environnement dans lequel il est exploité, de telle sorte que la marque ATR soit considérée comme une référence en matière de Sécurité des vols dans le Système de transport aérien. »

3.3. INITIATIVES D'ENTREPRISE D'ATR - COMMENT Y PARVENONS-NOUS

3.3.1. ORGANISATION

La Politique de sécurité des vols d'ATR reconnaît que la fonction Sécurité des vols est une fonction transversale qui s'appuie sur l'ensemble des fonctions de l'entreprise pour atteindre l'objectif de sécurité d'ATR et lancer des initiatives en matière de sécurité des vols.

Ainsi, la Politique de sécurité des vols fait état de la nécessité d'affecter et de prioriser les ressources en conséquence de manière coordonnée et fait de la Sécurité des vols la responsabilité de tous les employés.

Le Flight Safety Board est le comité de plus haut niveau qui prend les décisions en ce qui concerne la priorisation des mesures de sécurité et veille à ce que les actions soient complétées et efficaces.

Les principaux processus régissant nos activités pour atteindre les objectifs d'ATR en matière de Sécurité des vols sont les suivants :

- Enquête sur les Accidents/Incidents graves
- Système de management de la sécurité (SMS)
- Regional Safety Plan

Une communication active et en continu (interne et externe) est un élément fondamental à l'ensemble de ces processus et s'appuie sur tous les moyens disponibles, tels que le site ATR Safety website, ATRactive, Intranet, des sessions dédiées, les conférences sur la Sécurité des vols.

3.3.2. ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS/INCIDENTS GRAVES (OACI ANNEXE 13 ET EU 996/2010)

- Apporter une réponse efficace aux autorités chargées de l'enquête, en prenant des mesures pour éviter que l'événement ne se reproduise et en instaurant et garantissant la confiance et la crédibilité avec toutes les parties intéressées.
- Transmettre des retours d'information aux exploitants et à la communauté de la sécurité des vols concernant les enseignements tirés.
- Être en conformité avec la réglementation EU 996/2010.
- Assurer le suivi efficace et la clôture des recommandations de sécurité.

3.3.3. SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ (SMS)

- Assurer que le SMS d'ATR (incluant la gestion de l'Investigation Committee et du Flight Safety Board) soit opérationnel et efficace
- Anticiper et répondre de manière proactive aux questions critiques liées à la sécurité des vols;
- Contribuer à la politique actuelle et à venir des produits et nouvelles technologies lorsque le bénéfice en termes de sécurité des vols peut être clairement démontré sur la base de l'expérience de la flotte en service (ATR et flotte mondiale)
- Contribuer aux procédures opérationnelles/les formations actuelles et à venir si le bénéfice en termes de sécurité des vols peut être clairement démontré
- Renforcer et étendre la culture de la Sécurité des vols d'ATR en encourageant l'émission de rapports volontaires en interne (cf. Procédure d'émission de rapport volontaire CG-0568) et en favorisant l'échange des enseignements tirés en interne.
- Former et sensibiliser le personnel
- Identifier, au moyen du SMS, des opportunités d'amélioration de nos processus internes pertinents pour les produits ATR.

3.3.4. REGIONAL SAFETY PLAN

Notre stratégie de prévention nécessite la coopération des autorités locales, des exploitants, des fabricants et des autres agences (OACI, IATA).

À cet égard, ATR étend et renforce sa participation au sein de la communauté de la sécurité aéronautique pour mener des initiatives en matière de sécurité des vols avec l'ensemble des acteurs du secteur et assumer un rôle de leader si nécessaire, et :

- Participer activement aux initiatives/programmes de sécurité des vols pertinents du secteur, tels que ceux visant à renforcer la formation professionnelle aéronautique ou à promouvoir les nouvelles technologies disponibles.
- Transmettre un retour d'information sur les enseignements tirés des enquêtes à la communauté internationale de la sécurité des vols.
- Communiquer activement sur les avancées obtenues par ATR en matière de sécurité des vols et les promouvoir (via le site ATR Safety Website, ATRactive et les conférences sur la Sécurité des vols, par exemple).
- Contribuer activement à la définition des normes de sécurité des vols internationales.
- Soutenir nos clients dans leur démarche visant à respecter les normes de sécurité les plus strictes, par une approche proactive.
- Coordonner les actions portant sur la Sécurité des vols avec les Flight Safety Managers présents dans les filiales d'ATR à Singapour, Miami et dans les autres régions.

Les principes et l'engagement sur la politique de la culture juste

POLITIQUE DE LA CULTURE JUSTE

Pour atteindre nos objectifs de sécurité, chaque employé d'ATR, à tous les niveaux, s'engage à garantir que la sécurité de nos produits et services ATR soit au coeur de tout ce que nous faisons.

Nous garderons à l'esprit que la vie de nos passagers, de nos clients et de nos collègues ATR dépend de l'engagement personnel de tous les employés d'ATR envers la sécurité de nos produits ATR.

Chaque collègue d'ATR doit faire le maximum pour s'assurer que les sujets potentiels de sécurité sont signalés et que les leçons apprises sont partagées avec les parties prenantes, conformément à ses fonctions et dans le cadre approprié.

L'état d'esprit d'anticipation et la transparence sont essentiels pour identifier de manière proactive les opportunités d'amélioration de la sécurité de notre produit ATR et pour accomplir notre devoir permanent de prévention des accidents.

La «culture juste», une culture dans laquelle les agents de première ligne ou d'autres personnes ne sont pas punis pour leurs actions, omissions ou décisions qui sont proportionnées à leur expérience et à leur formation, mais dans laquelle les négligences graves, les manquements délibérés et les dégradations ne sont pas tolérés. (Ref. EU N° 376/2014)

ENGAGEMENT POUR LA « CULTURE JUSTE »

Chez ATR, on s'engage à :

- S'assurer que des canaux de signalement appropriés sont disponibles et promus, afin de permettre à tous les employés de signaler des risques, des événements ou des opportunités sans inquiétude.
- Créer une atmosphère de confiance dans laquelle les gens sont encouragés à s'exprimer et à signaler.
- Encourager et soutenir tous les employés à signaler les risques, les événements ou les opportunités liés à la sécurité liés à l'utilisation de nos produits et services.
- Créer une atmosphère où chacun est entendu sans parti pris, avec civilité et respect.
- S'assurer que les risques, événements et opportunités signalés soient pris en compte uniquement dans l'esprit d'amélioration de la sécurité de nos avions ATR et de l'environnement dans lequel ils évoluent.
- S'assurer que les facteurs systémiques/organisationnels ayant contribué à l'événement sont traités.
- Mettre en oeuvre et promouvoir les principes de la « Culture Juste » à chaque niveau de l'entreprise.